

Appui RH des personnels de direction

Direction des relations et des ressources humaines

Affaire suivie par : Sonia Charles

Tél : 01 57 02 62 77

Mél : ce.drh@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Sous couvert hiérarchique de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Annexes :

- *Calendrier prévisionnel des webinaires*
 - *Fiche descriptive des activités de référent RH de proximité*
-

L'académie de Créteil privilégie, dans ses orientations stratégiques, des enjeux qui favorisent le développement individuel de ses élèves comme des 84 500 personnels exerçant au quotidien.

La Feuille de Route RH (FRRH) formalise les engagements pris à l'égard des agents et a fait de la relation de proximité une de ses priorités.

En qualité de représentant de l'Etat au sein des EPLE, le rôle des chefs d'établissement en matière de gestion des ressources humaines est stratégique : il participe à l'accompagnement des nouveaux personnels, des agents en difficulté, il valorise les potentialités, définit les principes d'organisation des services...

Pour accompagner chaque personnel de direction dans l'exercice de ces missions, deux dispositifs leur sont proposés : des webinaires sur des sujets actuels de préoccupations RH ainsi que le réseau des référents RH de proximité.

1. Webinaires

Au cours de l'année 2023-2024, 5 webinaires seront organisés à destination des chefs d'établissement. Il s'agira pour chacun d'entre eux de proposer des apports à la fois théoriques et pratiques en insistant sur l'organisation de l'académie, pour permettre à chacun d'identifier les acteurs de chaque problématique.

L'objet des webinaires ainsi que le calendrier prévisionnel sont précisés dans l'annexe 1.

2. Les référents RH de proximité

Les référents RH de proximité (RRHP) ont été déployés au sein de l'académie, le 1er avril 2022.

La fiche descriptive de leurs activités est annexée à la présente instruction.

Un plan de formation, conçu avec eux et pour eux, leur a permis d'orienter utilement les personnels en fonction des difficultés rencontrées sur le terrain; l'appui de proximité pour toutes les problématiques liées à la posture managériale et la résolution des conflits demeurant de la compétence des IA-IPR EVS.

Le dispositif est reconduit pour l'année scolaire 2023-2024.

Afin de consolider et densifier le réseau de proximité, de prendre en compte les mobilités 2023 et couvrir l'ensemble des districts de l'académie, je vous remercie :

- pour les anciens RRHP de confirmer leur souhait d'être mobilisé cette année avec proposition du district où la mission sera exercée;
- pour les autres personnels de direction (chefs uniquement) qui le souhaitent, de faire acte de candidature.

Pour candidater ou confirmer sa candidature, il conviendra d'adresser un courriel à ce.drh@ac-creteil.fr sous couvert hiérarchique du ou de la DASEN en précisant le district souhaité, avant le 20 novembre 2023.

Une présentation officielle en réunion de district sera faite en CAD par un représentant de la Direction des Relations et des Ressources Humaines mais ne constituera pas un préalable obligatoire à l'exercice des activités de RRHP.

Une première réunion de lancement du dispositif 2023-2024, se tiendra le 30 novembre en salle Samuel Paty au rectorat.

**Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines,
David Beraha**